

Des avocats en herbe

Le vendredi 19 mars 2021, nous, élèves de l'option DGEMC, avons pu regarder en direct la finale nationale du 24e Concours de plaidoiries des lycéens du Mémorial de Caen, en tant que classe jury à distance.

En raison de la pandémie de Covid-19, le Mémorial de Caen, qui a réussi à maintenir le concours cette année, mais avec un public très limité, a donné pour la première fois la possibilité à des classes de toute la France d'y participer. Elles étaient finalement au nombre de 13 dont notre groupe de Terminale générale du lycée Marey de Beaune.

Nous connaissons ce bel, mais difficile exercice, car nous l'avons pratiqué en cours cette année : prononcer une plaidoirie de 8 mn illustrant une situation d'atteinte aux droits de l'homme, sur une cause concrète et d'actualité, en s'appuyant sur un cas particulier et des textes juridiques. Certains d'entre nous s'étaient même inscrits au concours et notre camarade Esthée-Léonor Carnet de TC a fait partie des 10 élèves sélectionnés pour la finale régionale. Elle n'a malheureusement pas terminé première pour participer à la finale nationale à Caen, mais cela nous a permis de pouvoir être classe jury.



Après avoir écouté attentivement, presque religieusement les 14 candidats, durant une bonne partie de la journée, nous avons beaucoup échangé et même débattu. Le moment du vote est arrivé, mais comment choisir entre ces prestations ? Il fallait prendre en compte le sujet, l'argumentation, l'éloquence, la conviction..., mais le coup de cœur a forcément joué. La voix de chacun d'entre nous a compté, ajoutée à celles des autres lycées. Alors vint le moment tant attendu des résultats. Et c'est Rachel Demeuse, élève du Lycée Charles de Gaulle à Caen qui a été la lauréate du "Prix des lycéens", avec sa sensible plaidoirie sur le mariage forcé au Cameroun. Elle a dit que c'était pour elle « le plus beau des prix. »

Le plus prestigieux des prix a été remporté par Alexandre Pina, élève du lycée René Cassin à Tarare, avec sa plaidoirie "Du sang dans la bouche" sur les travailleurs étrangers dans les serres à tomates en Espagne. Il a fort bien rendu hommage à celui qui a donné son nom à son lycée. Effectivement, malgré la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, dont René Cassin a été le rapporteur du projet à l'Assemblée générale de l'ONU, les droits de l'homme demeurent bien fragiles dans le monde, et même en Europe. C'est pourquoi la plaidoirie de ce lycéen nous a vraiment émus ; ses métaphores étaient prenantes et justes. C'est d'ailleurs la sienne qui avait remporté le plus de voix dans notre classe.

D'une façon plus générale, toutes les plaidoiries de cette finale étaient de grande qualité. Le niveau était très élevé et il nous a été difficile de choisir entre toutes ; en témoigne également le temps de délibération du jury de Caen. Cette journée fût conviviale et très enrichissante. Nous aurions adoré pouvoir renouveler l'expérience l'année prochaine !



<https://www.memorial-caen.fr/les-evenements/concours-de-plaidoiries-des-lyceens>

Léa Barras et Mathilde Bise, TB